

**ASSOCIATION COMITE LOCAL D'INFORMATION  
ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE  
BURE**

**Rue de l'Orme**

**55290 BURE**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

***Christophe PETITJEAN***  
**Commissaire aux comptes**  
**Membre de la Compagnie Régionale de L'Est**

**29 Boulevard de la Rochelle**  
**55000 BAR LE DUC**

## **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**CHRISTOPHE PETITJEAN**  
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ  
INSCRIT AU TABLEAU DE LA RÉGION GRAND EST

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE EST

-----  
**29, Boulevard de la Rochelle**  
**55000 BAR LE DUC**

-----  
TEL : 03 29 79 04 42  
MAIL : [cpetitjean@fidurex.fr](mailto:cpetitjean@fidurex.fr)

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

## **ASSOCIATION COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE**

Rue de l'Orme

**55290 BURE**

A l'assemblée générale de l'association COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU  
LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE BURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

CP

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « contributions volontaires en nature » explicitant les méthodes de recensement et d'évaluation des Contributions Volontaires en Nature comptabilisées sur l'exercice 2023.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Valorisation du bénévolat**

L'annexe des comptes annuels précise les modalités de recensement et d'évaluation du bénévolat. Il est notamment précisé que les temps consacrés par les bénévoles sont valorisés sur la base du taux horaire en vigueur sur l'exercice. Je me suis assuré du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la valorisation du bénévolat au sein de votre association.

#### **Les ressources de votre association sont composées de dotations et de contributions financières.**

Je me suis assuré de l'exhaustivité de vos ressources telles que prévues par la convention pluriannuelle 2022 - 2025 signée avec le ministère de l'écologie, de l'environnement durable et de l'énergie.

J'ai également vérifié que le dénouement des sommes enregistrées dans le poste de subventions à recevoir concernant les financements récurrents afin de m'assurer du recouvrement des créances non encore perçues au 31/12/2023.

En cas de non-recouvrement à la date de rédaction du présent rapport, je me suis assuré que les organismes concernés n'étaient pas en situation d'insolvabilité notoirement connue (redressement ou liquidation judiciaire notamment).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à BAR LE DUC,  
Le 29 mars 2024

**Christophe PETITJEAN**  
**Commissaire aux Comptes**



## **ASSOCIATION COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE**

**Rue de l'Orme  
55290 BURE**

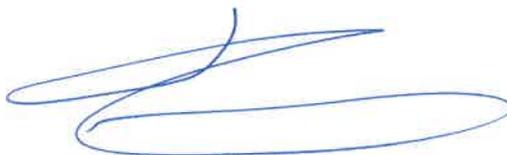
### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BAR LE DUC,  
Le 29 mars 2024

**Christophe PETITJEAN**  
**Commissaire aux Comptes**



# BILAN



ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort.& dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	89 824	88 671	1 153	2 353
Autres immobilisations corporelles	16 422	15 372	1 050	2 178
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	2 608	0	2 608	2 608
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>108 853</b>	<b>104 042</b>	<b>4 811</b>	<b>7 139</b>
Fournisseurs	0	0	0	0
Autres créances	419 025	219 000	200 025	100 800
Disponibilités	209 011	0	209 011	304 685
Charges constatées d'avance	4 753	0	4 753	3 491
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>632 789</b>	<b>219 000</b>	<b>413 789</b>	<b>408 976</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>741 642</b>	<b>323 042</b>	<b>418 600</b>	<b>416 115</b>
<b>PASSIF</b>			31/12/2023	31/12/2022
Report à nouveau			324 610	334 385
Réserves affectées à projets			31 655	31 655
RESULTAT DE L'EXERCICE			-3 576	-9 775
<b>FONDS PROPRES</b>			<b>352 689</b>	<b>356 265</b>
Fonds dédiés sur subventions			0	0
Fonds associatifs avec droit de reprise			0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			24 771	14 637
Dettes fiscales et sociales			29 573	34 862
Autres dettes			11 567	10 351
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>418 600</b>	<b>416 115</b>



# COMPTE DE RESULTAT



## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2023		31/12/2022		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Concours publics & subv.d'exploitation	299 250	100,00%	302 400	100,00%	-3 150	-1,04%
Transferts de charges	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>299 250</b>	<b>100,00%</b>	<b>302 400</b>	<b>100,00%</b>	<b>-3 150</b>	<b>-1,04%</b>
Autres achats non stockés et charges externes	154 746	51,71%	161 390	53,37%	-6 644	-4,12%
Impôts et taxes	1 272	0,43%	1 222	0,40%	50	4,08%
Salaires et Traitements	106 617	35,63%	108 672	35,94%	-2 055	-1,89%
Charges sociales	38 128	12,74%	38 869	12,85%	-742	-1,91%
Amortissements et provisions	2 328	0,78%	2 498	0,83%	-170	-6,80%
Engagements à réaliser sur subventions	0	0,00%	0	0	0	N/S
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>303 090</b>	<b>101,28%</b>	<b>312 651</b>	<b>103,39%</b>	<b>-9 560</b>	<b>-3,06%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 840</b>	<b>-1,28%</b>	<b>-10 251</b>	<b>-3,39%</b>	<b>6 410</b>	<b>62,54%</b>
Produits financiers	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Charges financières	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-3 840</b>	<b>-1,28%</b>	<b>-10 251</b>	<b>-3,39%</b>	<b>6 410</b>	<b>62,54%</b>
Produits exceptionnels	265	0,09%	490	0,16%	-225	N/S
Charges exceptionnelles	0	0,00%	14	0,00%	-14	N/S
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>265</b>	<b>0,09%</b>	<b>476</b>	<b>0,16%</b>	<b>-211</b>	<b>N/S</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-3 576</b>	<b>-1,19%</b>	<b>-9 775</b>	<b>-3,23%</b>	<b>6 199</b>	<b>63,42%</b>
	31/12/2023		31/12/2022		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Bénévolat	17 407	5,82%	15 517	5,13%	1 890,00	12,18%
Prestations en nature	9 252	3,09%	16 590	5,49%	-7 338,00	-44,23%
Dons en nature	0	0,00%	0	0,00%	0,00	N/S
<b>Total des produits</b>	<b>26 659</b>	<b>8,91%</b>	<b>32 107</b>	<b>10,62%</b>	<b>-5 448</b>	<b>-16,97%</b>
Secours en nature	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Mise à disposition gratuite	9 252	3,09%	16 590	5,49%	-7 338	-44,23%
Personnel bénévole	17 407	5,82%	15 517	5,13%	1 890	12,18%
<b>Total des charges</b>	<b>26 659</b>	<b>8,91%</b>	<b>32 107</b>	<b>10,62%</b>	<b>-5 448</b>	<b>-16,97%</b>





## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



## Objet social, activités et missions sociales

### ➤ Description de l'objet social de l'entité :

L'association « Comité Local d'Information et de Suivi du laboratoire de Bure » a pour but d'assurer l'information, le suivi et la concertation en matière de recherche sur la gestion des déchets radioactifs, et, en particulier, sur le stockage de ces déchets en couche géologique profonde.

### ➤ Description des moyens mis en œuvre :

L'association met en œuvre les actions suivantes :

- Information du public, et plus particulièrement des populations proches du site du laboratoire de recherche souterrain
- Audition de représentants des organismes concernés par la recherche sur la gestion des déchets radioactifs
- Demande de communication de documents
- Commande de rapports et expertises
- Relations spécifiques avec la Commission nationale d'évaluation et le Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (art. 833-1 à 833-20)
- aux dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08.

Ces règlements ont succédé au règlement CRC 99-01 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques



## Changements comptables

### 1. Première application du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08

La première application du règlement ANC n°2018-06 a constitué un changement de méthode comptable sur l'exercice 2020.

Ce changement de méthode a affecté la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**

- Les comptes de capitaux (classe 1) :

Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;

- Les comptes de produits (classe 7) :

Les comptes de ressources ont été reclassés afin d'assurer l'origine et la nature du financement :

- compte 731010- Dotation de l'Etat
- comptes 755 – Contributions financières en provenance d'EDF, CEA et ORANO

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés dans un compte de produit spécifique « Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).

En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

### 2. Impact sur la présentation des comptes de bilan

Le nouveau règlement comptable n'a eu aucun impact sur le bilan de l'association au 31/12/2020.

### 3. Présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur.



## Autres faits caractéristiques et évènements post clôture

L'état d'avancement des 4 volets d'Osarib sera présenté après l'AG statutaire, la mission de l'ORS (volets 1 et 4) s'achevant donc en 2024.

Par ailleurs, le CLIS envisage de faire appel à des experts afin de traiter certains sujets précisément identifiés dans le dossier DAC.

A ce titre, une mission sera confiée à l'IEER qui devrait se dérouler sur les exercices 2024 et 2025. Il s'agit de reprendre des recommandations faites par l'IEER dans son rapport réalisé en 2011 pour le compte du CLIS et de vérifier qu'elles trouvent une réponse satisfaisante dans le dossier DAC. Les recommandations portent sur le terme source, la géomécanique, l'évaluation de la performance et la transposition des données.

Deux autres expertises, portant d'une part sur la tenue des aciers dans le temps, d'autre part sur les scénarios d'intrusion humaine dans le stockage après fermeture, ont fait l'objet d'appels d'offres en fin d'année dernière et au début de cette année qui se sont révélés infructueux. La recherche d'experts continue mais ces missions ne devraient pas être réalisées avant 2025.

## Informations sur les postes de l'actif du bilan

### 1-Etat de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé

#### 1.1 Actifs corporels et incorporels :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification retenue est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a engagé des dépenses correspondant à la réalisation d'un film documentaire audiovisuel grand public visant à informer sur le projet de stockage de déchets nucléaires.

La mise en service de ce film documentaire est intervenue le 12 juin 2013.



Le coût total de ce film s'est élevé à 86 223,83 € et sa durée d'amortissement a été fixée à la clôture du débat public engagé sur l'année 2013 et qui a pris fin dans le courant de l'année 2018.

Ce film étant toujours utilisé par l'association, il a été maintenu dans les comptes d'immobilisations bien qu'il soit entièrement amorti.

#### Tableau de variation des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	89 824	0	0	89 824
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>89 824</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>89 824</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst.générales, agencements des constructions				
Inst.tech.matériel et outillage				
Inst.générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique , mobilier	16 422	0	0	16 422
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>16 422</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 422</b>
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	2 608	0	0	2 608
<b>total immobilisations financières</b>	<b>2 608</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 608</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>108 854</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>108 854</b>



## Tableau de variation des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	87 471	1 200	0	88 671
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>87 471</b>	<b>1 200</b>	<b>0</b>	<b>88 671</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst.générales, agencements des constructions				
Inst.tech.matériel et outillage				
Inst.générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique , mobilier	14 244	1 128	0	15 372
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>14 244</b>	<b>1 128</b>	<b>0</b>	<b>15 372</b>
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>total immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>101 714</b>	<b>2 328</b>	<b>0</b>	<b>104 042</b>

### 12 Actif Financier

L'actif financier comporte uniquement des cautions versées par l'association.

### 2- Etat des stocks

Néant

### 3- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



L'ensemble des créances ont une échéance de moins d'un an.

#### **4- Tableaux des dépréciations**

Une créance afférente à la demande formulée par l'association au ministère de l'économie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et correspondant aux dépenses effectivement engagées en 2007 a été comptabilisée à hauteur de 219 000 €.

Une provision a été constatée à hauteur de 100 % de son montant estimé, soit 219 000 €.

Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire au principe de prudence affiché par le plan comptable, compte tenu de son antériorité. Elle ne saurait s'assimiler à un abandon des demandes, ayant pour objet d'aboutir à son recouvrement.

#### **5- Produits à recevoir**

Les produits à recevoir correspondent à la participation financière de EDF, CEA et ORANO non encore perçue au 31/12/2023.

#### **6- Disponibilités**

Les disponibilités ne comportent pas de valeurs mobilières de placement



**Informations sur les postes du passif du bilan**

**1- Informations sur les fonds propres et tableau de variation**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds sans droit de reprise</b>				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit de reprise</b>				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	31 655			31 655
Report à nouveau	334 385		9 775	324 610
Résultat de l'exercice	-9 775	-3 576	-9 775	-3 576
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>356 265</b>	<b>-3 576</b>	<b>0</b>	<b>352 689</b>

**2. Fonds dédiés**



Néant

### 3. Fonds reportés liés aux legs et donations

Néant

### 4. Informations sur les subventions d'investissement

Néant

### 5. Provisions pour risques et charges

Néant

### 7. Etat des échéances des dettes à la clôture

L'ensemble des dettes de l'association ont une échéance inférieure à un an.

### 8. Etat des charges à payer

	Montant
Fournisseurs	24 245
Dettes provisionnées pour congés payés	10 611
Charges sociales sur congés payés	4 244
Autres charges à payer	11 567
<b>Total</b>	<b>50 667</b>

## Informations sur les postes du compte de résultat

### 1. Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Néant

### 2. Information sur les montants des concours publics reçus par le CLIS par nature de concours et par catégorie d'autorités administratives

L'association a reçu une dotation de l'Etat pour un montant de 149 625 € au titre de l'exercice 2023.



### 3. Ventilation des autres ressources :

Les autres ressources de l'association sont constituées des contributions financières suivantes :

- EDF : 49 875 €
- CEA : 49 875 €
- ORANO : 49 875 €

### 4. Contributions volontaires en nature

Le CLIS a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature selon les caractéristiques suivantes :

- o les modalités de recensement : le recensement est effectué sur la base du rapport des activités réalisées sur l'exercice. Chaque évènement fait l'objet d'une liste de présence émargée par les participants.
- o La quantification est effectuée à partir des listes de présences recueillies par l'association lors des évènements
- o La valorisation du bénévolat est effectuée sur la base du SMIC horaire chargé

Par ailleurs, le CLIS a bénéficié d'une prestation dans le cadre d'une étude de l'observatoire de la santé des riverains du projet du centre de stockage de Bure.

Cette prestation a fait l'objet d'un cofinancement entre le CLIS (20%) et l'ARS (80% qui ont été versés directement au prestataire).

L'avancement de la prestation a été évalué à 90% au 31/12/2023 (soit 69 789 €) contre 78% au 31/12/2022 (soit 60 537 €) et 57% au 31/12/2021 (soit 43 947 €).

De ce fait, le CLIS a valorisé 12% du montant (soit 9 252 €) pris en charge par l'ARS dans les contributions volontaires en nature au 31/12/2023.

### 5. Résultat exceptionnel

Non significatif



## Autres informations

### 1- Transactions significatives effectuées par l'entité avec des parties liées :

Néant

### 2- Opérations et engagements envers les dirigeants

Néant

### 3- Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan

#### 3.1 Engagements financiers donnés

	Montant
Effets escompté non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	20 265
Engagements de crédit bail mobilier	
Engagements de crédit bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>20 265</b>

L'association n'est soumise à aucune convention collective

L'association n'a pas signé d'accord particulier

Les engagements de l'association sont donc régis par le droit du travail

L'association n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision

L'évaluation des engagements de l'association représente 20 037 € au 31/12/2023.



Cette évaluation est réalisée à partir des paramètres suivants :

- Calcul sur la base de la formule de l'indemnité légale
- Age de départ : 65 ans
- Taux de progression des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 1%
- Taux de charge moyen : 45%

### 3.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

### 4. Effectif moyen

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif total	Effectif équivalent Temps plein
Cadres	1	1	2	1,50
Employés		1	1	0,69
Ouvriers			0	
Contrats aidés			0	
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2,19</b>



**RAPPORT SPECIAL**

**CHRISTOPHE PETITJEAN**  
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ  
INSCRIT AU TABLEAU DE LA RÉGION GRAND EST

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE EST

-----  
**29, Boulevard de la Rochelle**  
**55000 BAR LE DUC**  
-----

TEL : 03 29 79 04 42  
MAIL : [cpetitjean@fidurex.fr](mailto:cpetitjean@fidurex.fr)

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES**

**Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes**  
**de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023**

**ASSOCIATION COMITÉ LOCAL D'INFORMATION**  
**ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE**  
**BURE**

Rue de l'Orme

**55290 BURE**

A l'assemblée générale de l'association COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

CP

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Je vous informe qu'il m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R 612-5 du Code de commerce.

Fait à BAR LE DUC  
Le 29 mars 2024

**Christophe PETITJEAN**  
**Commissaire aux Comptes**

